

Informations sur la meilleure exécution

HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

MiFID II Rapport sur la meilleure exécution

La directive concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II) impose aux entreprises d'investissement qui exécutent des ordres de clients de résumer et de publier les cinq meilleures plates-formes d'exécution en termes de volumes de négociation, pour chaque catégorie d'instruments financiers, où elles ont exécuté des ordres de clients au cours de l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité d'exécution obtenue.

Le présent rapport est un résumé de l'analyse et de la conclusion tirées de la surveillance détaillée de la qualité d'exécution obtenue sur les lieux d'exécution où tous les ordres des clients ont été exécutés en 2023 par HSBC Private Bank (Luxembourg) SA (« PBLU »).

Informations sur la meilleure exécution

Table des matières

1.	Dérivés de change	3
2.	Instruments De Dettes	5
3.	Actions - Actions et certificats d'actions	7
3.1.	Fourchettes de liquidité 1 et 2 (de 0 à 79 opérations par jour)	7
3.2.	Fourchettes de liquidité 3 et 4 (de 80 à 1 999 opérations par jour)	9
3.3.	Fourchettes de liquidité 5 et 6 (à partir de 2 000 opérations par jour)	11
4.	Dérivés Actions	13
5.	Exchange Traded Products	15
6.	Dérivés titrisés	17
7.	Autres Instruments	19

Informations sur la meilleure exécution

1. Dérivés de change

Notification si < 1 échange moyen par jour ouvrable de l'année précédente : N

Cinq meilleures plates-formes d'exécution classées en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	Proportion des volumes échangés en pourcentage du total dans cette catégorie	Proportion des ordres exécutés en pourcentage du total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage de d'ordres dirigés
HSBC PB (Luxembourg) S.A. (213800CD235ST4TMNL94)	100,00 %	100,00 %	N/A	N/A	0,00 %

Lors de la réception et de l'exécution des ordres du Client, les traders PBLU utilisent leur meilleur jugement pour atteindre l'équilibre optimal entre les facteurs suivants :

- Prix - le prix d'un actif ou d'un instrument.
- Coûts - Toutes les dépenses engagées par le client qui sont directement liées à l'exécution des ordres.
- Moyens d'exécution et de règlement - La probabilité que le lieu d'exécution soit en mesure de remplir l'ordre du client conformément aux instructions fournies.
- Rapidité - Le délai entre la réception d'un ordre et son exécution.
- Taille de la transaction - Taille de la transaction par rapport aux autres transactions portant sur l'instrument financier.
- Nature de la transaction - Les caractéristiques particulières de l'instrument faisant l'objet de la négociation ou de l'ordre (par exemple ordre Limite).
- Toute autre considération pouvant être pertinente pour l'exécution des ordres.

En règle générale, lorsqu'on tient compte de l'importance relative de ces facteurs, le coût total versé par notre client sera le facteur le plus important pris en considération par les salles de marchés pour obtenir la meilleure exécution. Le coût total comprend le prix de l'instrument final et les coûts liés à l'exécution, y compris toutes les dépenses engagées par notre Client qui sont directement liées à l'exécution. Lors de l'exécution des ordres du Client, la salle des marchés prend toutes les mesures nécessaires pour minimiser les coûts implicites ainsi que les coûts externes explicites. HSBC s'engage également à communiquer préalablement à ses Clients l'ensemble de ses coûts internes (voir « Principales Conditions Tarifaires Principales Conditions Tarifaires »).

Il existe trois catégories de coûts que les salles des marchés prennent en compte pour évaluer le coût total :

- Coûts implicites : Ces coûts sont variables et inconnus avant une opération. Ils comprennent le spread, l'impact sur le marché d'une transaction, et les coûts d'opportunité d'une transaction (liés aux contraintes opérationnelles, aux problèmes de market timing, et aux coûts commerciaux manqués). Ces coûts dépendent fondamentalement des caractéristiques commerciales, des conditions de marché prévalant ainsi que de la rapidité d'exécution.
- les coûts externes indirects, qui comprennent les commissions, frais, taxes, frais de change, frais de compensation et de règlement, ou tous autres coûts répercutés au Client par les intermédiaires participant à la transaction ; et
- Coûts internes unitaires, qui représentent la rémunération de HSBC par le biais de sa commission ou de son spread.

Bien que le coût total soit d'une importance primordiale dans la réalisation de la meilleure exécution, d'autres facteurs identifiés ci-dessus peuvent également jouer un rôle déterminant dans la fourniture du meilleur résultat d'exécution possible au Client. Par conséquent, lors de l'évaluation de l'importance relative de tous les facteurs, HSBC tiendra également compte :

- la spécificité de l'instrument négocié ;
- le marché sur lequel cet instrument est négocié ;

Informations sur la meilleure exécution

- les caractéristiques de l'ordre relatif à l'instrument, y compris la taille de la transaction par rapport aux autres transactions sur l'instrument financier et la nécessité de minimiser tout impact éventuel de l'ordre sur le marché.

HSBC maintient un processus d'examen et d'atténuation de tout cas de conflit découlant du cours normal des affaires. HSBC s'assure que tous les employés sont au courant de ce processus et prennent des mesures raisonnables pour identifier les conflits d'intérêts qui surviennent ou peuvent survenir dans le cadre de la fourniture de toute activité réglementée à un client et qui peuvent nuire aux intérêts de ce dernier.

HSBC n'a conclu aucun accord de prix avec un quelconque lieu d'exécution. Lorsque la salle des marchés ne négocie pas un instrument particulier avec une gamme complète de contreparties et n'utilise que HSBC Global Banking and Markets (« GB & M ») ou un tiers pour exécuter les ordres des clients, HSBC est considéré comme se trouvant dans un environnement d'architecture fermée. Pour ce faire, HSBC doit, au mieux de ses efforts, comparer les prix obtenus auprès de GB & M avec une autre source de prix disponible (par exemple via Bloomberg ou Reuters) pour les instruments financiers pour lesquels ces informations sont facilement accessibles au public. Lorsque HSBC estime que le prix fourni par GB & M ou un tiers n'est pas compétitif ou qu'il n'y a pas d'investissement directement comparable (lorsqu'il s'agit de produits/structures simples), HSBC informe les clients sur la base de ses meilleurs efforts et, lorsque cela est réalisable, obtient le consentement du client avant d'exécuter la transaction avec GB & M ou un tiers.

Il n'y a pas eu de changement dans la liste des contreparties par rapport à l'exercice précédent.

La salle des marchés ne traite pas différemment les catégories de clients.

Des exceptions au processus régulier de gestion des ordres ne peuvent être autorisées qu'en ce qui concerne les instruments financiers illiquides et les ordres exceptionnellement importants, qui peuvent tous deux devoir être « travaillés » pendant une période donnée, soit à la recherche de liquidités disponibles, soit pour assurer le moins d'impact sur le prix du marché. HSBC informera ses clients de ce fait avant de passer l'ordre.

En règle générale, les ordres des clients ne sont pas agrégés et sont exécutés en temps voulu et par ordre de priorité chronologique. Toutefois, il peut y avoir des cas où les ordres des clients seront groupés, en particulier pour les ordres passés sur des portefeuilles de clients gérés par HSBC de manière discrétionnaire. Dans tous les cas, les ordres ne peuvent être agrégés que lorsque :

- I) Les caractéristiques des ordres les rendent aptes à l'agrégation ;
- II) HSBC détermine qu'une telle agrégation n'entraînera aucun désavantage pour un Client particulier ; et
- III) Dans le respect des procédures d'attribution de HSBC (le cas échéant).

Afin d'éviter la concentration du risque dans les entités externes, des limites d'exposition par contrepartie ont été définies et font l'objet d'un suivi préalable à toute opération.

La sélection des meilleurs prix par le trader est potentiellement limitée par le seuil d'exposition défini par la fonction risque de crédit.

Ces limites s'appliquent également aux opérations intra-groupe.

HSBC procède à des tests par échantillon de sa politique de meilleure exécution. Aucune violation n'a été détectée à ce jour.

Informations sur la meilleure exécution

2. Instruments De Dettes

Notification si < 1 échange moyen par jour ouvrable de l'année précédente : N

Cinq meilleures plates-formes d'exécution classées en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	Proportion des volumes échangés en pourcentage du total dans cette catégorie	Proportion des ordres exécutés en pourcentage du total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BLOOMBERG MTF (549300LM7URE8RZR5X06)	99,69%	99,33 %	51,78%	47,55 %	0,00%
MARKETAXESS MTF (529900CTXON8S5AOCB70)	0,31%	0,67%	0,38%	0,29%	0,00%

Lors de la réception et de l'exécution des ordres du Client, les traders PBLU utilisent leur meilleur jugement pour atteindre l'équilibre optimal entre les facteurs suivants :

- Prix - le prix d'un actif ou d'un instrument.
- Coûts - Toutes les dépenses engagées par le client qui sont directement liées à l'exécution des ordres.
- Moyens d'exécution et de règlement - La probabilité que le lieu d'exécution soit en mesure de remplir l'ordre du client conformément aux instructions fournies.
- Rapidité - Le délai entre la réception d'un ordre et son exécution.
- Taille de la transaction - Taille de la transaction par rapport aux autres transactions portant sur l'instrument financier.
- Nature de la transaction - Les caractéristiques particulières de l'instrument faisant l'objet de la négociation ou de l'ordre (par exemple ordre Limite).
- Toute autre considération pouvant être pertinente pour l'exécution des ordres.

En règle générale, lorsqu'on tient compte de l'importance relative de ces facteurs, le coût total versé par notre client sera le facteur le plus important pris en considération par les salles des marchés pour obtenir la meilleure exécution. Le coût total comprend le prix de l'instrument final et les coûts liés à l'exécution, y compris toutes les dépenses engagées par notre Client qui sont directement liées à l'exécution. Lors de l'exécution des ordres du Client, la salle des marchés prend toutes les mesures nécessaires pour minimiser les coûts implicites ainsi que les coûts externes explicites. HSBC s'engage également à communiquer préalablement à ses Clients l'ensemble de ses coûts internes (voir « Principales Conditions Tarifaires »).

Il existe trois catégories de coûts que les salles des marchés prennent en compte pour évaluer le coût total :

- Coûts implicites : Ces coûts sont variables et inconnus avant une opération. Ils comprennent le spread, l'impact sur le marché d'une transaction, et les coûts d'opportunité d'une transaction (liés aux contraintes opérationnelles, aux problèmes de market timing, et aux coûts commerciaux manqués). Ces coûts dépendent fondamentalement des caractéristiques commerciales, des conditions de marché prévalant ainsi que de la rapidité d'exécution.
- les coûts externes indirects, qui comprennent les commissions, frais, taxes, frais de change, frais de compensation et de règlement, ou tous autres coûts répercutés au Client par les intermédiaires participant à la transaction ; et
- Coûts internes unitaires, qui représentent la rémunération de HSBC par le biais de sa commission ou de son spread.

Bien que le coût total soit d'une importance primordiale dans la réalisation de la meilleure exécution, d'autres facteurs identifiés ci-dessus peuvent également jouer un rôle déterminant dans la fourniture du meilleur résultat

Informations sur la meilleure exécution

d'exécution possible au Client. Par conséquent, lors de l'évaluation de l'importance relative de tous les facteurs, HSBC tiendra également compte :

- la spécificité de l'instrument négocié ;
- le marché sur lequel cet instrument est négocié ;
- les caractéristiques de l'ordre relatif à l'instrument, y compris la taille de la transaction par rapport aux autres transactions sur l'instrument financier et la nécessité de minimiser tout impact éventuel de l'ordre sur le marché.

HSBC maintient un processus d'examen et d'atténuation de tout cas de conflit découlant du cours normal des affaires. HSBC s'assure que tous les employés sont au courant de ce processus et prennent des mesures raisonnables pour identifier les conflits d'intérêts qui surviennent ou peuvent survenir dans le cadre de la fourniture de toute activité réglementée à un client et qui peuvent nuire aux intérêts de ce dernier.

HSBC/PBLU n'a conclu aucun accord de prix avec un quelconque lieu d'exécution.

La liste des lieux d'exécution listés évolue légèrement avec une allocation plus importante des volumes donnée cette année à Citigroup et Bank of Montréal. C'est le résultat de notre processus de meilleure exécution des ordres spécifiques reçus de nos clients au cours de la période de reporting.

La salle des marchés ne traite pas différemment les catégories de clients.

Des exceptions au processus régulier de gestion des ordres ne peuvent être autorisées qu'en ce qui concerne les instruments financiers illiquides et les ordres exceptionnellement importants, qui peuvent tous deux devoir être « travaillés » pendant une période donnée, soit à la recherche de liquidités disponibles, soit pour assurer le moins d'impact sur le prix du marché. HSBC informera ses clients de ce fait avant de passer l'ordre.

En règle générale, les ordres des clients ne sont pas agrégés et sont exécutés en temps voulu et par ordre de priorité chronologique. Toutefois, il peut y avoir des cas où les ordres des clients seront groupés, en particulier pour les ordres passés sur des portefeuilles de clients gérés par HSBC de manière discrétionnaire. Dans tous les cas, les ordres ne peuvent être agrégés que lorsque :

- I) Les caractéristiques des ordres les rendent aptes à l'agrégation ;
- II) HSBC détermine qu'une telle agrégation n'entraînera aucun désavantage pour un Client particulier ; et
- III) Dans le respect des procédures d'attribution de HSBC (le cas échéant).

Afin d'éviter la concentration du risque dans les entités externes, des limites d'exposition par contrepartie ont été définies et font l'objet d'un suivi préalable à toute opération.

La sélection des meilleurs prix par le trader est potentiellement limitée par le seuil d'exposition défini par la fonction risque de crédit.

Ces limites s'appliquent également aux opérations intra-groupe.

HSBC procède à des tests par échantillon de sa politique de meilleure exécution. Aucune violation n'a été détectée à ce jour.

Informations sur la meilleure exécution

3. Actions - Actions et certificats de dépôt

3.1. Fourchettes de liquidité 1 et 2 (de 0 à 79 opérations par jour)

Notification si < 1 échange moyen par jour ouvrable de l'année précédente : N

Cinq meilleures plates-formes d'exécution classées en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	Proportion des volumes échangés en pourcentage du total dans cette catégorie	Proportion des ordres exécutés en pourcentage du total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
HSBC SECURITIES NEW YORK (CYYGQCGNHMHPMRL3R97)	50,91 %	44,70 %	5,70 %	39,01 %	0,00 %
TITRES HSBC LDN (MP6I5ZYZBEU3UXPYFY54)	48,56 %	54,93 %	3,29 %	51,64 %	0,00 %
RBC EUROPE LONDON (TXDSU46SXBWIGJ8G8E98)	0,19 %	0,15 %	0,00 %	0,15 %	0,00 %
GOLDMAN SACHS INTL LONDON (W22LROWP2IHZNBB6K528)	0,18 %	0,07 %	0,07 %	0,00 %	0,00 %
KEPLER CHEUVREUX PARIS (9695005EOZG9X8IRJD84)	0,16 %	0,15 %	0,00 %	0,16 %	0,00 %

Lors de la réception et de l'exécution des ordres du Client, les traders PBLU utilisent leur meilleur jugement pour atteindre l'équilibre optimal entre les facteurs suivants :

- Prix - Le prix d'un actif ou d'un instrument.
- Coûts - Toutes les dépenses engagées par le client qui sont directement liées à l'exécution des ordres.
- Moyens d'exécution et de règlement - La probabilité que le lieu d'exécution soit en mesure de remplir l'ordre du client conformément aux instructions fournies.
- Rapidité - Le délai entre la réception d'un ordre et son exécution.
- Taille de la transaction - Taille de la transaction par rapport aux autres transactions portant sur l'instrument financier.
- Nature de la transaction - Les caractéristiques particulières de l'instrument faisant l'objet de la négociation ou de l'ordre (par exemple ordre Limite).
- Toute autre considération pouvant être pertinente pour l'exécution des ordres.

En règle générale, lorsqu'on tient compte de l'importance relative de ces facteurs, le coût total versé par notre client sera le facteur le plus important pris en considération par les salles des marchés pour obtenir la meilleure exécution. Le coût total comprend le prix de l'instrument final et les coûts liés à l'exécution, y compris toutes les dépenses engagées par notre Client qui sont directement liées à l'exécution. Lors de l'exécution des ordres du Client, la salle des marchés prend toutes les mesures nécessaires pour minimiser les coûts implicites ainsi que les coûts externes explicites. HSBC s'engage également à communiquer préalablement à ses Clients l'ensemble de ses coûts internes (voir « Principales Conditions Tarifaires »).

Il existe trois catégories de coûts que les salles des marchés prennent en compte pour évaluer le coût total :

- Coûts implicites : Ces coûts sont variables et inconnus avant une opération. Ils comprennent le spread, l'impact sur le marché d'une transaction, et les coûts d'opportunité d'une transaction (liés aux contraintes opérationnelles,

Informations sur la meilleure exécution

aux problèmes de market timing, et aux coûts commerciaux manqués). Ces coûts dépendent fondamentalement des caractéristiques commerciales, des conditions de marché prévalant ainsi que de la rapidité d'exécution.

- les coûts externes indirects, qui comprennent les commissions, frais, taxes, frais de change, frais de compensation et de règlement, ou tous autres coûts répercutés au Client par les intermédiaires participant à la transaction ; et

- Coûts internes unitaires, qui représentent la rémunération de HSBC par le biais de sa commission ou de son spread.

Bien que le coût total soit d'une importance primordiale dans la réalisation de la meilleure exécution, d'autres facteurs identifiés ci-dessus peuvent également jouer un rôle déterminant dans la fourniture du meilleur résultat d'exécution possible au Client. Par conséquent, lors de l'évaluation de l'importance relative de tous les facteurs, HSBC tiendra également compte :

- la spécificité de l'instrument négocié ;

- le marché sur lequel cet instrument est négocié ;

- les caractéristiques de l'ordre relatif à l'instrument, y compris la taille de la transaction par rapport aux autres transactions sur l'instrument financier et la nécessité de minimiser tout impact éventuel de l'ordre sur le marché.

HSBC maintient un processus d'examen et d'atténuation de tout cas de conflit découlant du cours normal des affaires. HSBC s'assure que tous les employés sont au courant de ce processus et prennent des mesures raisonnables pour identifier les conflits d'intérêts qui surviennent ou peuvent survenir dans le cadre de la fourniture de toute activité réglementée à un client et qui peuvent nuire aux intérêts de ce dernier.

HSBC/PBLU n'a conclu aucun accord de prix avec un quelconque lieu d'exécution.

Les volumes de HSBC Continental Europe France ont sensiblement diminué par rapport à HSBC Securities LDN qui sont désormais revenus à des niveaux antérieurs au Brexit.

La salle des marchés ne traite pas différemment les catégories de clients.

Des exceptions au processus régulier de gestion des ordres ne peuvent être autorisées qu'en ce qui concerne les instruments financiers illiquides et les ordres exceptionnellement importants, qui peuvent tous deux devoir être « travaillés » pendant une période donnée, soit à la recherche de liquidités disponibles, soit pour assurer le moins d'impact sur le prix du marché. HSBC informera ses clients de ce fait avant de passer l'ordre.

En règle générale, les ordres des clients ne sont pas agrégés et sont exécutés en temps voulu et par ordre de priorité chronologique. Toutefois, il peut y avoir des cas où les ordres des clients seront groupés, en particulier pour les ordres passés sur des portefeuilles de clients gérés par HSBC de manière discrétionnaire. Dans tous les cas, les ordres ne peuvent être agrégés que lorsque :

- I) Les caractéristiques des ordres les rendent aptes à l'agrégation ;

- II) HSBC détermine qu'une telle agrégation n'entraînera aucun désavantage pour un Client particulier ; et

- III) Dans le respect des procédures d'attribution de HSBC (le cas échéant).

Afin d'éviter la concentration du risque dans les entités externes, des limites d'exposition par contrepartie ont été définies et font l'objet d'un suivi préalable à toute opération.

La sélection des meilleurs prix par le trader est potentiellement limitée par le seuil d'exposition défini par la fonction risque de crédit.

Ces limites s'appliquent également aux opérations intra-groupe.

HSBC procède à des tests par échantillon de sa politique de meilleure exécution. Aucune violation n'a été détectée à ce jour.

Informations sur la meilleure exécution

3.2. Fourchettes de liquidité 3 et 4 (de 80 à 1 999 opérations par jour)

Notification si < 1 échange moyen par jour ouvrable de l'année précédente : N

Cinq meilleures plates-formes d'exécution classées en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	Proportion des volumes échangés en pourcentage du total dans cette catégorie	Proportion des ordres exécutés en pourcentage du total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
TITRES HSBC LDN (MP6I5ZYZBEU3UXPYFY54)	52,02 %	45,43 %	6,64 %	38,79 %	0,00 %
HSBC SECURITIES NEW YORK (CYYGQCGNHMHPSMRL3R97)	40,98 %	53,53 %	9,31 %	44,22 %	0,00 %
KEPLER CHEUVREUX PARIS (9695005EOZG9X8IRJD84)	5,87 %	0,78 %	0,26 %	0,52 %	0,00 %
MERRILL LYNCH INT LONDON (GGDZP1UYGU9STUHRDP48)	0,60 %	0,09 %	0,00 %	0,09 %	0,00 %
CITIGROUP GLOBAL MARKETS NY (MBNUM2BPBDO7JBLYG310)	0,37 %	0,09 %	0,00 %	0,09 %	0,00 %

Lors de la réception et de l'exécution des ordres du Client, les traders PBLU utilisent leur meilleur jugement pour atteindre l'équilibre optimal entre les facteurs suivants :

- Prix - Le prix d'un actif ou d'un instrument.
- Coûts - Toutes les dépenses engagées par le client qui sont directement liées à l'exécution des ordres.
- Moyens d'exécution et de règlement - La probabilité que le lieu d'exécution soit en mesure de remplir l'ordre du client conformément aux instructions fournies.
- Rapidité - Le délai entre la réception d'un ordre et son exécution.
- Taille de la transaction - Taille de la transaction par rapport aux autres transactions portant sur l'instrument financier.
- Nature de la transaction - Les caractéristiques particulières de l'instrument faisant l'objet de la négociation ou de l'ordre (par exemple ordre Limite).
- Toute autre considération pouvant être pertinente pour l'exécution des ordres.

En règle générale, lorsqu'on tient compte de l'importance relative de ces facteurs, le coût total versé par notre client sera le facteur le plus important pris en considération par les salles des marchés pour obtenir la meilleure exécution. Le coût total comprend le prix de l'instrument final et les coûts liés à l'exécution, y compris toutes les dépenses engagées par notre Client qui sont directement liées à l'exécution. Lors de l'exécution des ordres du Client, la salle des marchés prend toutes les mesures nécessaires pour minimiser les coûts implicites ainsi que les coûts externes explicites. HSBC s'engage également à communiquer préalablement à ses Clients l'ensemble de ses coûts internes (voir « Principales Conditions Tarifaires »).

Il existe trois catégories de coûts que les salles des marchés prennent en compte pour évaluer le coût total :

Informations sur la meilleure exécution

- Coûts implicites : Ces coûts sont variables et inconnus avant une opération. Ils comprennent le spread, l'impact sur le marché d'une transaction, et les coûts d'opportunité d'une transaction (liés aux contraintes opérationnelles, aux problèmes de market timing, et aux coûts commerciaux manqués). Ces coûts dépendent fondamentalement des caractéristiques commerciales, des conditions de marché prévalant ainsi que de la rapidité d'exécution.

- les coûts externes indirects, qui comprennent les commissions, frais, taxes, frais de change, frais de compensation et de règlement, ou tous autres coûts répercutés au Client par les intermédiaires participant à la transaction ; et

- Coûts internes unitaires, qui représentent la rémunération de HSBC par le biais de sa commission ou de son spread.

Bien que le coût total soit d'une importance primordiale dans la réalisation de la meilleure exécution, d'autres facteurs identifiés ci-dessus peuvent également jouer un rôle déterminant dans la fourniture du meilleur résultat d'exécution possible au Client. Par conséquent, lors de l'évaluation de l'importance relative de tous les facteurs, HSBC tiendra également compte :

- la spécificité de l'instrument négocié ;

- le marché sur lequel cet instrument est négocié ;

- les caractéristiques de l'ordre relatif à l'instrument, y compris la taille de la transaction par rapport aux autres transactions sur l'instrument financier et la nécessité de minimiser tout impact éventuel de l'ordre sur le marché.

HSBC maintient un processus d'examen et d'atténuation de tout cas de conflit découlant du cours normal des affaires.

HSBC s'assure que tous les employés sont au courant de ce processus et prennent des mesures raisonnables pour identifier les conflits d'intérêts qui surviennent ou peuvent survenir dans le cadre de la fourniture de toute activité réglementée à un client et qui peuvent nuire aux intérêts de ce dernier.

HSBC/PBLU n'a conclu aucun accord de prix avec un quelconque lieu d'exécution.

L'essentiel des flux a été vers les entités HSBC situées à New York et Londres.

La salle des marchés ne traite pas différemment les catégories de clients.

Des exceptions au processus régulier de gestion des ordres ne peuvent être autorisées qu'en ce qui concerne les instruments financiers illiquides et les ordres exceptionnellement importants, qui peuvent tous deux devoir être « travaillés » pendant une période donnée, soit à la recherche de liquidités disponibles, soit pour assurer le moins d'impact sur le prix du marché. HSBC informera ses clients de ce fait avant de passer l'ordre.

En règle générale, les ordres des clients ne sont pas agrégés et sont exécutés en temps voulu et par ordre de priorité chronologique. Toutefois, il peut y avoir des cas où les ordres des clients seront groupés, en particulier pour les ordres passés sur des portefeuilles de clients gérés par HSBC de manière discrétionnaire. Dans tous les cas, les ordres ne peuvent être agrégés que lorsque :

I) Les caractéristiques des ordres les rendent aptes à l'agrégation ;

II) HSBC détermine qu'une telle agrégation n'entraînera aucun désavantage pour un Client particulier ; et

III) Dans le respect des procédures d'attribution de HSBC (le cas échéant).

Afin d'éviter la concentration du risque dans les entités externes, des limites d'exposition par contrepartie ont été définies et font l'objet d'un suivi préalable à toute opération.

La sélection des meilleurs prix par le trader est potentiellement limitée par le seuil d'exposition défini par la fonction risque de crédit.

Ces limites s'appliquent également aux opérations intra-groupe.

HSBC procède à des tests par échantillon de sa politique de meilleure exécution. Aucune violation n'a été détectée à ce jour.

Informations sur la meilleure exécution

3.3. Fourchettes de liquidité 5 et 6 (à partir de 2 000 opérations par jour)

Notification si < 1 échange moyen par jour ouvrable de l'année précédente : N

Cinq meilleures plates-formes d'exécution classées en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	Proportion des volumes échangés en pourcentage du total dans cette catégorie	Proportion des ordres exécutés en pourcentage du total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
TITRES HSBC LDN (MP6I5ZYZBEU3UXPYFY54)	72,45 %	76,11 %	3,63 %	72,48 %	0,00 %
HSBC SECURITIES NEW YORK (CYYGQCGNHMHPSMRL3R97)	24,18 %	23,69 %	4,26 %	24,18 %	0,00 %
CITIGROUP GLOBAL MARKETS NY (MBNUM2BPBDO7JBLYG310)	1,24 %	0,02 %	0,0 %	0,02 %	0,00 %
GOLDMAN SACHS INTL LONDON (W22LROWP2IHZNBB6K528)	0,95 %	0,07 %	0,00 %	0,07 %	0,00 %
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LDN (XKZ2JZF41MRHTR1V493)	0,76 %	0,04 %	0,00 %	0,04 %	0,00 %

Lors de la réception et de l'exécution des ordres du Client, les traders PBLU utilisent leur meilleur jugement pour atteindre l'équilibre optimal entre les facteurs suivants :

- Prix - Le prix d'un actif ou d'un instrument.
- Coûts - Toutes les dépenses engagées par le client qui sont directement liées à l'exécution des ordres.
- Moyens d'exécution et de règlement - La probabilité que le lieu d'exécution soit en mesure de remplir l'ordre du client conformément aux instructions fournies.
- Rapidité - Le délai entre la réception d'un ordre et son exécution.
- Taille de la transaction - Taille de la transaction par rapport aux autres transactions portant sur l'instrument financier.
- Nature de la transaction - Les caractéristiques particulières de l'instrument faisant l'objet de la négociation ou de l'ordre (par exemple ordre Limite).
- Toute autre considération pouvant être pertinente pour l'exécution des ordres.

En règle générale, lorsqu'on tient compte de l'importance relative de ces facteurs, le coût total versé par notre client sera le facteur le plus important pris en considération par les salles des marchés pour obtenir la meilleure exécution. Le coût total comprend le prix de l'instrument final et les coûts liés à l'exécution, y compris toutes les dépenses engagées par notre Client qui sont directement liées à l'exécution. Lors de l'exécution des ordres du Client, la salle des marchés prend toutes les mesures nécessaires pour minimiser les coûts implicites ainsi que les coûts externes explicites. HSBC s'engage également à communiquer préalablement à ses Clients l'ensemble de ses coûts internes (voir « Principales Conditions Tarifaires »).

Il existe trois catégories de coûts que les salles des marchés prennent en compte pour évaluer le coût total :

- Coûts implicites : Ces coûts sont variables et inconnus avant une opération. Ils comprennent le spread, l'impact sur le marché d'une transaction, et les coûts d'opportunité d'une transaction (liés aux contraintes opérationnelles, aux problèmes de market timing, et aux coûts commerciaux manqués). Ces coûts dépendent fondamentalement des caractéristiques commerciales, des conditions de marché prévalant ainsi que de la rapidité d'exécution.

Informations sur la meilleure exécution

- les coûts externes indirects, qui comprennent les commissions, frais, taxes, frais de change, frais de compensation et de règlement, ou tous autres coûts répercutés au Client par les intermédiaires participant à la transaction ; et

- Coûts internes unitaires, qui représentent la rémunération de HSBC par le biais de sa commission ou de son spread.

Bien que le coût total soit d'une importance primordiale dans la réalisation de la meilleure exécution, d'autres facteurs identifiés ci-dessus peuvent également jouer un rôle déterminant dans la fourniture du meilleur résultat d'exécution possible au Client. Par conséquent, lors de l'évaluation de l'importance relative de tous les facteurs, HSBC tiendra également compte :

- la spécificité de l'instrument négocié ;

- le marché sur lequel cet instrument est négocié ;

- les caractéristiques de l'ordre relatif à l'instrument, y compris la taille de la transaction par rapport aux autres transactions sur l'instrument financier et la nécessité de minimiser tout impact éventuel de l'ordre sur le marché.

HSBC maintient un processus d'examen et d'atténuation de tout cas de conflit découlant du cours normal des affaires. HSBC s'assure que tous les employés sont au courant de ce processus et prennent des mesures raisonnables pour identifier les conflits d'intérêts qui surviennent ou peuvent survenir dans le cadre de la fourniture de toute activité réglementée à un client et qui peuvent nuire aux intérêts de ce dernier.

HSBC/PBLU n'a conclu aucun accord de prix avec un quelconque lieu d'exécution.

L'essentiel des flux a été alloué aux entités HSBC situées à New York et Londres. Quelques volumes ont été alloués à Citigroup cette année.

La salle des marchés ne traite pas différemment les catégories de clients.

Des exceptions au processus régulier de gestion des ordres ne peuvent être autorisées qu'en ce qui concerne les instruments financiers illiquides et les ordres exceptionnellement importants, qui peuvent tous deux devoir être « travaillés » pendant une période donnée, soit à la recherche de liquidités disponibles, soit pour assurer le moins d'impact sur le prix du marché. HSBC informera ses clients de ce fait avant de passer l'ordre.

En règle générale, les ordres des clients ne sont pas agrégés et sont exécutés en temps voulu et par ordre de priorité chronologique. Toutefois, il peut y avoir des cas où les ordres des clients seront groupés, en particulier pour les ordres passés sur des portefeuilles de clients gérés par HSBC de manière discrétionnaire. Dans tous les cas, les ordres ne peuvent être agrégés que lorsque :

I) Les caractéristiques des ordres les rendent aptes à l'agrégation ;

II) HSBC détermine qu'une telle agrégation n'entraînera aucun désavantage pour un Client particulier ; et

III) Dans le respect des procédures d'attribution de HSBC (le cas échéant).

Afin d'éviter la concentration du risque dans les entités externes, des limites d'exposition par contrepartie ont été définies et font l'objet d'un suivi préalable à toute opération.

La sélection des meilleurs prix par le trader est potentiellement limitée par le seuil d'exposition défini par la fonction risque de crédit.

Ces limites s'appliquent également aux opérations intra-groupe.

HSBC procède à des tests par échantillon de sa politique de meilleure exécution. Aucune violation à date n'a été détectée

Informations sur la meilleure exécution

4. Dérivés Actions

Notification si < 1 échange moyen par jour ouvrable de l'année précédente : Y

Cinq meilleures plates-formes d'exécution classées en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	Proportion des volumes échangés en pourcentage du total dans cette catégorie	Proportion des ordres exécutés en pourcentage du total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
HSBC BANK PLC LONDON (MP6I5ZYBZEU3UXPYFY54)	100,00 %	100,00 %	0,00 %	100,00 %	0,00 %

Lors de la réception et de l'exécution des ordres du Client, les traders PBLU utilisent leur meilleur jugement pour atteindre l'équilibre optimal entre les facteurs suivants :

- Prix - Le prix d'un actif ou d'un instrument.
- Coûts - Toutes les dépenses engagées par le client qui sont directement liées à l'exécution des ordres.
- Moyens d'exécution et de règlement - La probabilité que le lieu d'exécution soit en mesure de remplir l'ordre du client conformément aux instructions fournies.
- Taille de la transaction - Taille de la transaction par rapport aux autres transactions portant sur l'instrument financier.
- Rapidité - Le délai entre la réception d'un ordre et son exécution.
- Nature de la transaction - Les caractéristiques particulières de l'instrument faisant l'objet de la négociation ou de l'ordre (par exemple ordre Limite).
- Toute autre considération pouvant être pertinente pour l'exécution des ordres.

En règle générale, lorsqu'on tient compte de l'importance relative de ces facteurs, le coût total versé par notre client sera le facteur le plus important pris en considération par les salles des marchés pour obtenir la meilleure exécution. Le coût total comprend le prix de l'instrument final et les coûts liés à l'exécution, y compris toutes les dépenses engagées par notre Client qui sont directement liées à l'exécution. Lors de l'exécution des ordres du Client, la salle des marchés prend toutes les mesures nécessaires pour minimiser les coûts implicites ainsi que les coûts externes explicites. HSBC s'engage également à communiquer préalablement à ses Clients l'ensemble de ses coûts internes (voir « Principales Conditions Tarifaires »).

Il existe trois catégories de coûts que les salles des marchés prennent en compte pour évaluer le coût total :

- Coûts implicites : Ces coûts sont variables et inconnus avant une opération. Ils comprennent le spread, l'impact sur le marché d'une transaction, et les coûts d'opportunité d'une transaction (liés aux contraintes opérationnelles, aux problèmes de market timing, et aux coûts commerciaux manqués). Ces coûts dépendent fondamentalement des caractéristiques commerciales, des conditions de marché prévalant ainsi que de la rapidité d'exécution.
- les coûts externes indirects, qui comprennent les commissions, frais, taxes, frais de change, frais de compensation et de règlement, ou tous autres coûts répercutés au Client par les intermédiaires participant à la transaction ; et
- Coûts internes unitaires, qui représentent la rémunération de HSBC par le biais de sa commission ou de son spread.

Bien que le coût total soit d'une importance primordiale dans la réalisation de la meilleure exécution, d'autres facteurs identifiés ci-dessus peuvent également jouer un rôle déterminant dans la fourniture du meilleur résultat d'exécution possible au Client. Par conséquent, lors de l'évaluation de l'importance relative de tous les facteurs, HSBC tiendra également compte :

- la spécificité de l'instrument négocié ;
- le marché sur lequel cet instrument est négocié ;



Informations sur la meilleure exécution

- les caractéristiques de l'ordre relatif à l'instrument, y compris la taille de la transaction par rapport aux autres transactions sur l'instrument financier et la nécessité de minimiser tout impact éventuel de l'ordre sur le marché.

HSBC maintient un processus d'examen et d'atténuation de tout cas de conflit découlant du cours normal des affaires. HSBC s'assure que tous les employés sont au courant de ce processus et prennent des mesures raisonnables pour identifier les conflits d'intérêts qui surviennent ou peuvent survenir dans le cadre de la fourniture de toute activité réglementée à un client et qui peuvent nuire aux intérêts de ce dernier.

HSBC n'a conclu aucun accord de prix avec un quelconque lieu d'exécution. Lorsque la salle des marchés ne négocie pas un instrument particulier avec une gamme complète de contreparties et n'utilise que HSBC Global Banking and Markets (« GB & M ») ou un tiers pour exécuter les ordres des clients, HSBC est considéré comme se trouvant dans un environnement d'architecture fermée. Pour ce faire, HSBC doit, au mieux de ses efforts, comparer les prix obtenus auprès de GB & M avec une autre source de prix disponible (par exemple via Bloomberg ou Reuters) pour les instruments financiers pour lesquels ces informations sont facilement accessibles au public.

Lorsque HSBC estime que le prix fourni par GB & M ou un tiers n'est pas compétitif ou qu'il n'y a pas d'investissement directement comparable (lorsqu'il s'agit de produits/structures simples), HSBC informe les clients sur la base de ses meilleurs efforts et, lorsque cela est réalisable, obtient le consentement du client avant d'exécuter la transaction avec GB & M ou un tiers.

Aucune modification de la liste des lieux d'exécution répertoriés par rapport à la période de reporting précédente.

La salle des marchés ne traite pas différemment les catégories de clients.

Des exceptions au processus régulier de gestion des ordres ne peuvent être autorisées qu'en ce qui concerne les instruments financiers illiquides et les ordres exceptionnellement importants, qui peuvent tous deux devoir être « travaillés » pendant une période donnée, soit à la recherche de liquidités disponibles, soit pour assurer le moins d'impact sur le prix du marché. HSBC informera ses clients de ce fait avant de passer l'ordre.

En règle générale, les ordres des clients ne sont pas agrégés et sont exécutés en temps voulu et par ordre de priorité chronologique. Toutefois, il peut y avoir des cas où les ordres des clients seront groupés, en particulier pour les ordres passés sur des portefeuilles de clients gérés par HSBC de manière discrétionnaire. Dans tous les cas, les ordres ne peuvent être agrégés que lorsque :

- I) Les caractéristiques des ordres les rendent aptes à l'agrégation ;
- II) HSBC détermine qu'une telle agrégation n'entraînera aucun désavantage pour un Client particulier ; et
- III) Dans le respect des procédures d'attribution de HSBC (le cas échéant).

Afin d'éviter la concentration du risque dans les entités externes, des limites d'exposition par contrepartie ont été définies et font l'objet d'un suivi préalable à toute opération.

La sélection des meilleurs prix par le trader est potentiellement limitée par le seuil d'exposition défini par la fonction risque de crédit.

Ces limites s'appliquent également aux opérations intra-groupe.

HSBC procède à des tests par échantillon de sa politique de meilleure exécution. Aucune violation n'a été détectée à ce jour.

Informations sur la meilleure exécution

5. Exchange Traded Products

Notification si < 1 échange moyen par jour ouvrable de l'année précédente : N

Cinq meilleures plates-formes d'exécution classées en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	Proportion des volumes échangés en pourcentage du total dans cette catégorie	Proportion des ordres exécutés en pourcentage du total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
B34V6CB HSBC SECURITIES LDN (MP6I5ZYBEU3UXPYFY54)	86,45 %	95,06 %	1,42 %	93,64 %	0,00 %
HSBC SECURITIES NEW YORK (CYYGQCNGNHMHPSMRL3R97)	11,43 %	4,10 %	0,33 %	3,77 %	0,00 %
GOLDMAN SACHS INTL LONDON (W22LROWP2IHZNBB6K528)	1,25 %	0,18 %	0,00 %	0,18 %	0,00 %
KEPLER CHEUVREUX PARIS (9695005EOZG9X8IRJD84)	0,62 %	0,46 %	0,03 %	0,43 %	0,00 %
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LN (XKZ2JZF41MRHTR1V493)	0,17 %	0,13 %	0,00 %	0,13 %	0,00 %

Lors de la réception et de l'exécution des ordres du Client, les traders PBLU utilisent leur meilleur jugement pour atteindre l'équilibre optimal entre les facteurs suivants :

- Prix - Le prix d'un actif ou d'un instrument.
- Coûts - Toutes les dépenses engagées par le client qui sont directement liées à l'exécution des ordres.
- Moyens d'exécution et de règlement - La probabilité que le lieu d'exécution soit en mesure de remplir l'ordre du client conformément aux instructions fournies.
- Rapidité - Le délai entre la réception d'un ordre et son exécution.
- Taille de la transaction - Taille de la transaction par rapport aux autres transactions portant sur l'instrument financier.
- Nature de la transaction - Les caractéristiques particulières de l'instrument faisant l'objet de la négociation ou de l'ordre (par exemple ordre Limite).
- Toute autre considération pouvant être pertinente pour l'exécution des ordres.

En règle générale, lorsqu'on tient compte de l'importance relative de ces facteurs, le coût total versé par notre client sera le facteur le plus important pris en considération par les salles des marchés pour obtenir la meilleure exécution. Le coût total comprend le prix de l'instrument final et les coûts liés à l'exécution, y compris toutes les dépenses engagées par notre Client qui sont directement liées à l'exécution. Lors de l'exécution des ordres du Client, la salle des marchés prend toutes les mesures nécessaires pour minimiser les coûts implicites ainsi que les coûts externes explicites. HSBC s'engage également à communiquer préalablement à ses Clients l'ensemble de ses coûts internes (voir « Principales Conditions Tarifaires »).

Il existe trois catégories de coûts que les salles des marchés prennent en compte pour évaluer le coût total :

- Coûts implicites : Ces coûts sont variables et inconnus avant une opération. Ils comprennent le spread, l'impact sur le marché d'une transaction, et les coûts d'opportunité d'une transaction (liés aux contraintes opérationnelles,

Informations sur la meilleure exécution

aux problèmes de market timing, et aux coûts commerciaux manqués). Ces coûts dépendent fondamentalement des caractéristiques commerciales, des conditions de marché prévalant ainsi que de la rapidité d'exécution.

- les coûts externes indirects, qui comprennent les commissions, frais, taxes, frais de change, frais de compensation et de règlement, ou tous autres coûts répercutés au Client par les intermédiaires participant à la transaction ; et
- Coûts internes unitaires, qui représentent la rémunération de HSBC par le biais de sa commission ou de son spread.

Bien que le coût total soit d'une importance primordiale dans la réalisation de la meilleure exécution, d'autres facteurs identifiés ci-dessus peuvent également jouer un rôle déterminant dans la fourniture du meilleur résultat d'exécution possible au Client. Par conséquent, lors de l'évaluation de l'importance relative de tous les facteurs, HSBC tiendra également compte :

- la spécificité de l'instrument négocié ;
- le marché sur lequel cet instrument est négocié ;
- les caractéristiques de l'ordre relatif à l'instrument, y compris la taille de la transaction par rapport aux autres transactions sur l'instrument financier et la nécessité de minimiser tout impact éventuel de l'ordre sur le marché.

HSBC maintient un processus d'examen et d'atténuation de tout cas de conflit découlant du cours normal des affaires. HSBC s'assure que tous les employés sont au courant de ce processus et prennent des mesures raisonnables pour identifier les conflits d'intérêts qui surviennent ou peuvent survenir dans le cadre de la fourniture de toute activité réglementée à un client et qui peuvent nuire aux intérêts de ce dernier.

HSBC/PBLU n'a conclu aucun accord de prix avec un quelconque lieu d'exécution.

L'essentiel des flux a été alloué aux entités HSBC situées respectivement à New York et Londres. Certains volumes ont été échangés avec Goldman Sachs London.

La salle des marchés ne traite pas différemment les catégories de clients.

Des exceptions au processus régulier de gestion des ordres ne peuvent être autorisées qu'en ce qui concerne les instruments financiers illiquides et les ordres exceptionnellement importants, qui peuvent tous deux devoir être « travaillés » pendant une période donnée, soit à la recherche de liquidités disponibles, soit pour assurer le moins d'impact sur le prix du marché. HSBC informera ses clients de ce fait avant de passer l'ordre.

En règle générale, les ordres des clients ne sont pas agrégés et sont exécutés en temps voulu et par ordre de priorité chronologique. Toutefois, il peut y avoir des cas où les ordres des clients seront groupés, en particulier pour les ordres passés sur des portefeuilles de clients gérés par HSBC de manière discrétionnaire. Dans tous les cas, les ordres ne peuvent être agrégés que lorsque :

- I) Les caractéristiques des ordres les rendent aptes à l'agrégation ;
- II) HSBC détermine qu'une telle agrégation n'entraînera aucun désavantage pour un Client particulier ; et
- III) Dans le respect des procédures d'attribution de HSBC (le cas échéant).

Afin d'éviter la concentration du risque dans les entités externes, des limites d'exposition par contrepartie ont été définies et font l'objet d'un suivi préalable à toute opération.

La sélection des meilleurs prix par le trader est potentiellement limitée par le seuil d'exposition défini par la fonction risque de crédit.

Ces limites s'appliquent également aux opérations intra-groupe.

HSBC procède à des tests par échantillon de sa politique de meilleure exécution. Aucune violation n'a été détectée à ce jour.

Informations sur la meilleure exécution

6. Dérivés titrisés

Notification si < 1 échange moyen par jour ouvrable de l'année précédente : N

Cinq meilleures plates-formes d'exécution classées en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	Proportion des volumes échangés en pourcentage du total dans cette catégorie	Proportion des ordres exécutés en pourcentage du total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
HSBC CONTINENTAL EUROPE FRANCE (F0HUI1NY1AZMJMD8LP67)	26,49 %	29,26 %	23,93 %	5,33 %	0,00 %
BARCLAYS BANK IRELAND PLC PARIS (635400FXWAHS7F7CL490)	23,89 %	24,35 %	20,90 %	3,45 %	0,00 %
CREDIT AGRICOLE CORP PARIS (1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	14,46 %	8,88 %	7,42 %	1,46 %	0,00 %
MORGAN STANLEY LONDON (4PQUHN3JPFGFNF3BB653)	11,30 %	14,42 %	12,64 %	1,78 %	0,00 %
BNP PARIBAS ARBITRAGE PARIS (6EWKU0FGVX5QJHFGT48)	4,97 %	4,39 %	4,08 %	0,31 %	0,00 %

Lors de la réception et de l'exécution des ordres du Client, les traders PBLU utilisent leur meilleur jugement pour atteindre l'équilibre optimal entre les facteurs suivants :

- Prix - Le prix d'un actif ou d'un instrument.
- Coûts - Toutes les dépenses engagées par le client qui sont directement liées à l'exécution des ordres.
- Moyens d'exécution et de règlement - La probabilité que le lieu d'exécution soit en mesure de remplir l'ordre du client conformément aux instructions fournies.
- Rapidité - Le délai entre la réception d'un ordre et son exécution.
- Taille de la transaction - Taille de la transaction par rapport aux autres transactions portant sur l'instrument financier.
- Nature de la transaction - Les caractéristiques particulières de l'instrument faisant l'objet de la négociation ou de l'ordre (par exemple ordre Limite).
- Toute autre considération pouvant être pertinente pour l'exécution des ordres.

En règle générale, lorsqu'on tient compte de l'importance relative de ces facteurs, le coût total versé par notre client sera le facteur le plus important pris en considération par les salles des marchés pour obtenir la meilleure exécution. Le coût total comprend le prix de l'instrument final et les coûts liés à l'exécution, y compris toutes les dépenses engagées par notre Client qui sont directement liées à l'exécution. Lors de l'exécution des ordres du Client, la salle des marchés prend toutes les mesures nécessaires pour minimiser les coûts implicites ainsi que les coûts externes explicites. HSBC s'engage également à communiquer préalablement à ses Clients l'ensemble de ses coûts internes (voir « Principales Conditions Tarifaires »).

Il existe trois catégories de coûts que les salles des marchés prennent en compte pour évaluer le coût total :

- Coûts implicites : Ces coûts sont variables et inconnus avant une opération. Ils comprennent le spread, l'impact sur le marché d'une transaction, et les coûts d'opportunité d'une transaction (liés aux contraintes opérationnelles,

Informations sur la meilleure exécution

aux problèmes de market timing, et aux coûts commerciaux manqués). Ces coûts dépendent fondamentalement des caractéristiques commerciales, des conditions de marché prévalant ainsi que de la rapidité d'exécution.

- les coûts externes indirects, qui comprennent les commissions, frais, taxes, frais de change, frais de compensation et de règlement, ou tous autres coûts répercutés au Client par les intermédiaires participant à la transaction ; et
- Coûts internes unitaires, qui représentent la rémunération de HSBC par le biais de sa commission ou de son spread.

Bien que le coût total soit d'une importance primordiale dans la réalisation de la meilleure exécution, d'autres facteurs identifiés ci-dessus peuvent également jouer un rôle déterminant dans la fourniture du meilleur résultat d'exécution possible au Client. Par conséquent, lors de l'évaluation de l'importance relative de tous les facteurs, HSBC tiendra également compte :

- la spécificité de l'instrument négocié ;
- le marché sur lequel cet instrument est négocié ;
- les caractéristiques de l'ordre relatif à l'instrument, y compris la taille de la transaction par rapport aux autres transactions sur l'instrument financier et la nécessité de minimiser tout impact éventuel de l'ordre sur le marché.

HSBC maintient un processus d'examen et d'atténuation de tout cas de conflit découlant du cours normal des affaires. HSBC s'assure que tous les employés sont au courant de ce processus et prennent des mesures raisonnables pour identifier les conflits d'intérêts qui surviennent ou peuvent survenir dans le cadre de la fourniture de toute activité réglementée à un client et qui peuvent nuire aux intérêts de ce dernier.

HSBC/PBLU n'a conclu aucun accord de prix avec un quelconque lieu d'exécution.

Par rapport à la période précédente, il existe une allocation plus importante à Barclays Ireland à Paris en dehors de l'allocation habituelle à Barclays à Londres. Il existe également une nouvelle allocation à Citigroup en raison des flux de produits structurés sélectionnés par le client auprès de cet émetteur.

La salle des marchés ne traite pas différemment les catégories de clients.

Des exceptions au processus régulier de gestion des ordres ne peuvent être autorisées qu'en ce qui concerne les instruments financiers illiquides et les ordres exceptionnellement importants, qui peuvent tous deux devoir être « travaillés » pendant une période donnée, soit à la recherche de liquidités disponibles, soit pour assurer le moins d'impact sur le prix du marché. HSBC informera ses clients de ce fait avant de passer l'ordre.

En règle générale, les ordres des clients ne sont pas agrégés et sont exécutés en temps voulu et par ordre de priorité chronologique. Toutefois, il peut y avoir des cas où les ordres des clients seront groupés, en particulier pour les ordres passés sur des portefeuilles de clients gérés par HSBC de manière discrétionnaire. Dans tous les cas, les ordres ne peuvent être agrégés que lorsque :

- I) Les caractéristiques des ordres les rendent aptes à l'agrégation ;
- II) HSBC détermine qu'une telle agrégation n'entraînera aucun désavantage pour un Client particulier ; et
- III) Dans le respect des procédures d'attribution de HSBC (le cas échéant).

Afin d'éviter la concentration du risque dans les entités externes, des limites d'exposition par contrepartie ont été définies et font l'objet d'un suivi préalable à toute opération.

La sélection des meilleurs prix par le trader est potentiellement limitée par le seuil d'exposition défini par la fonction risque de crédit.

Ces limites s'appliquent également aux opérations intra-groupe.

HSBC procède à des tests par échantillon de sa politique de meilleure exécution. Aucune violation n'a été détectée à ce jour.

Informations sur la meilleure exécution

7. Autres Instruments

Notification si < 1 échange moyen par jour ouvrable de l'année précédente : N

Cinq meilleures plates-formes d'exécution classées en termes de volumes de transactions (ordre décroissant)	Proportion des volumes échangés en pourcentage du total dans cette catégorie	Proportion des ordres exécutés en pourcentage du total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
EUROCLEAR BANK SA/NV (549300OZ46BRLZ8Y6F65)	98,92 %	98,39 %	N/A	N/A	0,00 %
HSBC PB (Suisse) Genève (549300LM7URE8RZR5X06)	0,49 %	1,02 %	NA	NA	0,00 %
ACTIFS CLIENTS DE BNP PARIBAS SA PARIS (549300WCGB70D06XZS54)	0,35 %	0,50 %	N/A	N/A	0,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES (549300WCGB70D06XZS54)	0,24 %	0,09 %	N/A	N/A	0,00 %

Les souscriptions ou les rachats de parts de fonds d'investissement sont effectués à la valeur liquidative applicable au moment de la transaction, en utilisant des plateformes transactionnelles ou, dans des cas limités, en traitant directement avec l'administrateur du fonds.

HSBC maintient un processus d'examen et d'atténuation de tout cas de conflit découlant du cours normal des affaires. HSBC s'assure que tous les employés sont au courant de ce processus et prennent des mesures raisonnables pour identifier les conflits d'intérêts qui surviennent ou peuvent survenir dans le cadre de la fourniture de toute activité réglementée à un client et qui peuvent nuire aux intérêts de ce dernier.

HSBC/PBLU n'a conclu aucun accord de prix avec un quelconque lieu d'exécution.

Aucune modification significative des noms des lieux d'exécution listés par rapport à la période de reporting précédente.

La salle des marchés ne traite pas différemment les catégories de clients.

Des exceptions au processus régulier de gestion des ordres ne peuvent être autorisées qu'en ce qui concerne les instruments financiers illiquides et les ordres exceptionnellement importants, qui peuvent tous deux devoir être « travaillés » pendant une période donnée, soit à la recherche de liquidités disponibles, soit pour assurer le moins d'impact sur le prix du marché. HSBC informera ses clients de ce fait avant de passer l'ordre.

En règle générale, les ordres des clients ne sont pas agrégés et sont exécutés en temps voulu et par ordre de priorité chronologique. Toutefois, il peut y avoir des cas où les ordres des clients seront groupés, en particulier pour les ordres passés sur des portefeuilles de clients gérés par HSBC de manière discrétionnaire. Dans tous les cas, les ordres ne peuvent être agrégés que lorsque :

- I) Les caractéristiques des ordres les rendent aptes à l'agrégation ;
- II) HSBC détermine qu'une telle agrégation n'entraînera aucun désavantage pour un Client particulier ; et
- III) Dans le respect des procédures d'attribution de HSBC (le cas échéant).

Informations sur la meilleure exécution

Afin d'éviter la concentration du risque dans les entités externes, des limites d'exposition par contrepartie ont été définies et font l'objet d'un suivi préalable à toute opération.

La sélection des meilleurs prix par le trader est potentiellement limitée par le seuil d'exposition défini par la fonction risque de crédit.

Ces limites s'appliquent également aux opérations intra-groupe.

HSBC procède à des tests par échantillon de sa politique de meilleure exécution. Aucune violation n'a été détectée à ce jour.

Émis par HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., membre du groupe HSBC, l'une des plus importantes organisations de services bancaires et financiers au monde.

HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.
18 Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 Luxembourg
PO Box 733, L-2017 Luxembourg

T +352 47 93 31 1

HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. (la « Banque ») est une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé, 18 Boulevard de Kockelscheuer L-1821 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 52,461 et portant le numéro d'enregistrement TVA 1995 2212 357, numéro d'identification TVA LU 1659 2630. La Banque est réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) du Luxembourg pour, entre autres, ses activités de dépôt.

www.hsbcprivatebank.com